C o m m u n i q u é

Pour diffusion immédiate
Le 12 octobre 2006

L'aide juridique réclame un investissement immédiat

Corner Brook, Terre-Neuve – Avant longtemps, justice et égalité ne seront jamais que des entrées du dictionnaire et non plus un mode de vie pour les milliers de Canadiens à faible revenu qui ont recours aux tribunaux. En effet, il est vivement recommandé que le gouvernement fédéral s'engage à assurer un financement à long terme stable et adéquat de l'aide juridique afin d'éviter que les pauvres soient dépouillés de leurs droits légaux.

« Sans l'engagement du gouvernement fédéral à fournir un investissement constant, de nombreux programmes d'aide juridique n'auront plus qu'à présenter leur bilan pour certains services clés qui aident à assurer aux personnes les plus vulnérables l'accès à la justice », affirme Nancy Brown Medwid, présidente de l'Association of Legal Aid Plans of Canada (ALAPC) et directrice générale de Legal Aid Alberta.

L'Association demande au gouvernement fédéral de prendre ses responsabilités en rehaussant le financement qu'il accorde aux programmes actuels d'aide juridique liés au droit criminel et en octroyant une nouvelle aide financière aux services d'aide juridique relevant du droit de la famille.

« S'il s'engageait à assurer un financement stable et adéquat de l'aide juridique, le gouvernement actuel prouverait bien qu'il est déterminé à mettre en place un système judiciaire juste et équitable qui soit accessible à tous les Canadiens, non pas uniquement à ceux qui peuvent se l'offrir », d'ajouter M^{me} Brown Medwid.

Nick Avis, président de la Legal Aid Commission du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, est d'accord. « Un financement adéquat de l'aide juridique n'est peut-être pas ce qui fait pencher la balance aux élections mais c'est là une mesure digne de notre souci national de justice et d'équité pour tous les Canadiens, particulièrement pour ceux qui sont dans le besoin », déclare-t-il.

L'avenir incertain des programmes qui ces dernières années ont amélioré les services d'aide juridique après avoir bénéficié d'un financement fédéral n'est qu'un exemple du besoin pressant de voir intervenir le gouvernement du Canada, précise M. Avis. « Pour le moment, l'aide financière prévue ne couvre que la période allant jusqu'à mars 2007, explique-t-il. Sans financement permanent, nous risquons de perdre des programmes qu'il serait beaucoup plus difficile de rétablir après coup. »

Les programmes canadiens d'aide juridique ne sont pas seuls concernés. Lors de la conférence qui réunira les ministres provinciaux et territoriaux de la Justice à Corner Brook (Terre-Neuve), ceux-ci présenteront la Résolution sur l'aide juridique. L'ALAPC appuie cette résolution et demande au gouvernement fédéral de s'engager à fournir un financement à long terme et plus robuste de ces services.

Renseignements généraux :
L'Association of Legal Aid Plans of Canada appuie la Résolution sur l'aide juridique présentée par les ministres provinciaux et territoriaux de la Justice. L'Association demande au gouvernement fédéral :

- de s'engager à accorder un financement à long terme dans le cadre du Fonds d'investissement fédéral. Prise en 2003, cette initiative triennale a permis d'améliorer l'accès aux services d'aide juridique relevant du droit criminel, car chaque province et chaque territoire a pu créer de nouveaux programmes destinés à aider les personnes à faible revenu. Sans l'engagement du gouvernement fédéral à l'égard d'un financement à long terme, cette mesure ne peut être maintenue;
- d'octroyer un financement pour l'aide juridique relevant du droit civil, particulièrement pour les services exigés ou régis par le gouvernement fédéral, comme le divorce, l'assurance-emploi et les questions relatives au Régime de pensions du Canada;
- d'accroître le financement de façon à couvrir la demande supplémentaire en services d'aide juridique ou les coûts découlant des changements que le gouvernement fédéral se propose d'apporter au système de justice pénale (p. ex., à l'égard des condamnations avec sursis et des amendes minimums), ainsi que de l'accroissement du nombre de poursuites intentées à l'échelon fédéral et des ressources nécessaires au maintien de l'ordre.

– 30 –

This document is available in English

Renseignements supplémentaires :

Nancy Brown Medwid, présidente,
Association of Legal Aid Plans of Canada,
et directrice générale, Legal Aid Alberta **(780) 427-3239**

Nick Avis, président
Legal Aid Commission, Terre-Neuve-et-Labrador **(709) 724-3800**

L'Association of Legal Aid Plans of Canada (ALAPC) représente les régimes d'aide juridique de l'ensemble des provinces et des territoires. Ces régimes ont pour mandat d'offrir des services juridiques aux personnes qui n'ont pas les moyens de retenir les services d'un avocat. L'Association échange des renseignements et des avis sur les besoins et les services juridiques et aborde les problèmes matériels et les développements propres aux divers régimes, ainsi que les aspects de l'aide juridique et de ses enjeux publics qui sont d'intérêt national. Elle administre l'accord réciproque régissant les modalités de l'aide juridique offerte par chaque régime dans les questions de droit civil qui débordent le cadre provincial ou territorial.